

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque P O N T I A C	Firebird Formula 400 Model 22687	Fiche d'homologation n° CH 0338 19
--	-------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Formula 400" de ch. côté s. ailes
 "Firebird 22687 A ou S" (A=Automate;S=Synchromesh) et "CH 0338 19" s. plaquette construct.
 à droite, s. face int. de l'aile
 "22687/1." devant le numero de châssis

Numéro du châssis frappé à gauche derr. pare-brise et s. plaquette constructeur
 Signe d'identification du moteur frappé " (*) " à l'avant à droite s. bloc-moteur, au-dessus pompe à eau
 Constructeur PONTIAC Motor Division (USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE S.A. BIENNE

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement S. roues arr.
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique
 Frein de service Hydr.2-circ.AV=disques,AR=exp.int.av.assistance
 Frein auxiliaire: Méc.exp.int.câble (p,dépression et régulateur
pédale s.roues AR (de force s. roues avant
 Transmission Synchromesh ou Automate (*) Nombre vit. 2, 3 ou 4
 Blocage differ. autom. Crochet rem. - Vitesse max. 217 km/h

MOTEUR Genre En V Temps 4
 Marque PONTIAC Carbur. B
 Type (*)
 Position à l'avant Nombre cyl. 8
 Alésage 104,68 Course 95,25
 Cylindr. 6558 cm³ CV-Impot 33,40
 CV-puiss. 304 (SAE) à 4800 t/m
 Refroidissement Eau
 Bruit 80 dB (A) à 3600(3/4) t/m
 Amortissement bruit 1 pot échappent
570 x 270 x 110 mm

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2
 Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 4 ; AV 2 ; milieu - ; AR 2 ; Places debout -

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
Diam. braquage	G	<u>11,6</u>	DR <u>12,1</u>
Empattement	<u>2743</u>	/	/
	Dimensions ext.	Dimensions Int.	
Longueur	<u>4867</u>		
Largeur	<u>1872</u>		
Hauteur	<u>1284</u>		
Porte à faux	AV	<u>1044</u>	
	AR	<u>1080</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>970</u>		<u>700</u>	<u>1670</u>
	<u>90</u>		<u>190</u>	<u>280</u>
Total	<u>1060</u>		<u>890</u>	<u>1950</u>
Garantie fabr.	<u>1101</u>		<u>1020</u>	<u>2121</u>
Dimens. pneus	<u>205 VR 14</u>	<u>Pirelli Cinturato</u>		
Charge p. essieu	<u>1100(2.5)</u>	<u>1100(2.5)</u>		
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable		<u>-</u>		<u>kg</u>

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/ CR (E) §) 2/GUIDE 22 §)

Feux de croisement 2/ CR (E) as. Feux de position (SAE IP 70 §)

Feux de gabarit lat. (AV = 0/CHIRE 22 SAE PIA 70)

Avertisseur 1/électr. (2 tons) Niv. sonore 98 (dB/A)

Essuie-glace 2/électr. (2 vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/ GUIDE 22 SAE Catadioptr. latér. AV + AR

Feux stop 2/ STIAR 70 Feux de recul 2/séparés

Eclair. plaque contr. 1/au centre §) Plaque forme haute ~~XXXX~~

Rétroviseur 1/int. + 2/ext. Indic. vitesse km/h +

Indic. direction clign. 6/av. lampe-témoin (cpté-tours)

AV = comb. av. f. GUIDE 22 comb. av. f. arr.

AV = position latér. S-SAE PIA 70 RI =

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Dispositif antivol: Verrouillage de la direction et de la boîte de vitesses

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type PONTIAC Firebird

Formula 400 - Model 22687

Homologation n° CH 0338 19

Forme de la carr. Limousine

Places ass. : Total 4 (2 avant)

Poids à vide 1670 Carburant B

CV 33,40

Charge utile - Cylindrée 6558 cm³

Poids total 2121 Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : 226871 N 103180

*) Désignation du moteur : WT = Synchronesh 3 vitesses - WK = Synchronesh 4 vitesses
YS = Powerglide 2 vitesses ou Automate 3 vitesses

§) Modifié par l'importateur :

- Feux de route et de croisement d'origine Sealed Beam remplacés par des dispositifs marqués CR (E).
- Feux de position d'origine av. ampoules orange ; remplacées par des blanches.
- Etanchéité insuffisante des catadioptrés d'origine ; 2 catadioptrés supplémentaires conformes aux prescriptions sont montés.
- Fixation de la plaque de contrôle modifiée de telle façon que la plaque de contrôle puisse être montée conformément à l'article 11, 4^e alinéa de l'OCE.
- Les arêtes vives des ouïes factices doivent être recouvertes d'une protection efficace.
- Les clignoteurs latéraux et les feux de gabarit avant doivent rester en fonction, l'angle de visibilité des feux de position et des clignoteurs n'étant pas respecté.

Lieu et date de l'expertise
STUDEN, 2.11.1970

La commission d'expertise